GRAND CONSEIL

Question Didier Castella et Antoinette Badoud **2015-CE-139**

Le revenu de l'aide sociale, un problème pour l'attractivité du travail ?

DSAS

30.04.2015

Avec des revenus annoncés à l'aide sociale de plus de 90'000 francs dans le canton de Genève et de plus de 75'000 francs dans le canton de Vaud, les autorités cantonales concernées ont dénoncé des situations où les personnes assistées touchaient « des revenus qui paraissent hors de portée d'une partie de la population, celle des travailleurs avec des bas salaires » *(Le Temps du 18.04.2015).*

M. Maillard, conseiller d'Etat, s'inquiète du fait que la justice entre travailleurs et personnes à l'aide sociale soit mise à mal et qu'il soit nécessaire de prendre des mesures pour éviter que l'aide sociale ne devienne une trappe, un piège pour ceux qui voudraient se réintégrer dans le monde du travail. Un autre article du Temps corrobore cette crainte « Plus de 90'000 francs d'aides sociales par an : à ce prix, faut-il travailler ? » *(Le Temps du 11.04.2015).* La responsabilité individuelle et la solidarité ne sont pas antinomiques, elles sont mêmes nécessaires. Toutefois, lorsque l'employé vit moins bien que l'assisté, il est nécessaire de déplacer le curseur. Il en va également de la qualité de vie de la classe moyenne qui doit assumer un rôle de solidarité nécessaire, mais ceci dans des limites convenables.

Dès lors, nous nous permettons de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. La situation à Fribourg est-elle similaire à celles de Vaud et Genève ?
2. En tenant compte de toutes les aides (assurance maladie, loyer, factures dentaires, lunettes et autres frais pris en charge), peut-on estimer les équivalents salaires les plus élevés versés dans notre canton par l'aide sociale?
3. Y-a-t-il des garde-fous pour garantir que l'aide sociale ne soit pas financièrement plus attractive que l'emploi ?

(Sig.) Didier Castella, député
et Antoinette Badoud, députée